AMBASSADE D'AUSTRALIE
4, RUE JEAN REY
75724 PARIS CEDEX 15
TEL: 01 40.59.33.00
FAX : 01 40 59.33.10
www.france.embassy.gov.au

L'AUSTRALIE
VOYAGE AU PAYS DU RÊVE

DOSSIER DE PRÉSENTATION DE L'EXPOSITION ITINÉRANTE « L'AUSTRALIE : VOYAGE AU PAYS DU RÊVE »

SOMMAIRE

L'objet de ce dossier est de fournir les éléments nécessaires à la mise en place de l'exposition itinérante **« L'Australie : Voyage au pays du rêve »** et d'en fixer les conditions de prêt.

I - INTRODUCTION 3

II - PRÉSENTATION DE L'EXPOSITION 4

A / LES PANNEAUX ILLUSTRÉS 4

B / LES ŒUVRES PICTURALES 4

C / LES OBJETS 5

III - MODE D'EMPLOI DE L'EXPOSITION 6

A / LE « KIT » DE L'EXPOSITION 6

B / LA MISE EN PLACE DE L'EXPOSITION 6

C / LA PRÉSENTATION DES PANNEAUX, DES ŒUVRES ET DES OBJETS 7

1-Les panneaux 7

2-Les œuvres picturales 7

3-Les objets 7

IV- REGLEMENT 8

A / CONDITIONS DE PRET DE L'EXPOSITION « L'AUSTRALIE : VOYAGE AU PAYS DU REVE » 8

B/ ATTESTATION D'ASSURANCE 9

C/ TRANSPORT 9

ANNEXES 10

LISTE DES 13 PANNEAUX ILLUSTRÉS 10

LISTE DES ŒUVRES PICTURALES 11

LISTE DES OBJETS 12

DEMANDE DE PRET DE L'EXPOSITION ITINÉRANTE 14

I - INTRODUCTION

« L'AUSTRALIE : VOYAGE AU PAYS DU RÊVE »

L'exposition itinérante **« L'Australie : Voyage au pays du rêve »** est proposée par l'Ambassade d'Australie en France.

Son but est de mieux faire connaître la diversité d'un pays à la fois chargé d'histoire et résolument tourné vers l'avenir.

Cette exposition est à la disposition d'organismes publics et agréés, de bibliothèques, de centres culturels, d'établissements d'enseignement et d'associations ou d'entreprises souhaitant promouvoir les relations bilatérales entre l'Australie et la France.

Elle s'adresse à tous les publics : amateurs de grands espaces, curieux de modes de vie originaux, passionnés d'arts "premiers" et d'art contemporain.

Sa présentation particulièrement didactique convient aussi bien à de jeunes enfants qu'à des adultes.

Sur simple demande, l'Ambassade d'Australie en France peut mettre à la disposition de l'emprunteur des documents complémentaires d'information sur l'Australie (brochures, dossiers pédagogiques…)

II - PRÉSENTATION DE L'EXPOSITION

L'exposition **« L'Australie : Voyage au pays du rêve »** se compose :

- d'une série de 13 panneaux illustrés
- d'une collection d'œuvres picturales contemporaines réalisées par des artistes de la communauté aborigène des Tiwis, au nord de l'Australie
- d'objets aborigènes (instruments de musique, accessoires de cueillette, armes et outils de chasse)

A / LES PANNEAUX ILLUSTRÉS

Le premier panneau (I) constitue l' « affiche » de l'exposition. Il s'inspire d'un motif pictural aborigène.

Les 12 autres panneaux présentent successivement l'immense continent australien grand comme 14 fois la France (II), sa faune et sa flore exceptionnelles (III et IV), la longue histoire de la nation australienne, du Temps du Rêve à l'aube du IIIe millénaire (V), et les contrastes de la vie quotidienne aborigène et occidentale (VI).

Ils évoquent ensuite la culture aborigène : le Temps du Rêve où le monde fut créé (VII), les modes de vie traditionnels (VIII), l'art (IX) et la peinture sur toile (X) et écorce (XI) des Aborigènes d'Australie.

Les deux derniers panneaux proposent, enfin, un "zoom" sur une communauté aborigène particulière : celle des Tiwis qui vivent, au nord du continent, sur les îles de Melville et de Bathurst (XII), avec des croyances et un art (XIII) très originaux.

Ces panneaux proposent à la fois textes et images. Ces images reproduisent des documents de diverses époques, des photographies et des œuvres d'art dont on retrouvera certains originaux dans l'exposition.

B / LES ŒUVRES PICTURALES

Outre ces panneaux qui la structurent et permettent une découverte progressive de la diversité australienne, l'exposition présente également un certain nombre d'œuvres d'art et d'objets liés à la vie quotidienne aborigène : ils proviennent tous des collections de l'Ambassade d'Australie à Paris.

Œuvres et objets sont accompagnés de *cartels* (petits textes) qui proposent des éclaircissements sur ceux-ci : auteurs, matériaux, sujets représentés, fonction des objets exposés.

Les œuvres d'art qui accompagnent les panneaux se signalent par leur caractère très coloré : elles donnent une idée de la formidable énergie qui émane du continent australien : énergie minérale, végétale, animale et humaine...

C / LES OBJETS

Les objets exposés permettent au visiteur de retrouver à la fois des "icônes" de l'Australie (le boomerang) et de découvrir des aspects plus secrets de la culture aborigène (sacs rituels).

Ils sont regroupés selon trois grands thèmes (cf. panneau VIII) : la musique, la cueillette et la chasse – ces aspects principaux de la vie quotidienne aborigène structurant aussi leur vie religieuse.

III - MODE D'EMPLOI DE L'EXPOSITION

A / LE « KIT » DE L'EXPOSITION

Les éléments de l'exposition itinérante sont livrés sous forme d'un « kit » et sont regroupés dans deux caisses en bois permettant un transport aisé : une caisse contenant les panneaux et une caisse contenant œuvres d'art originales et objets.

C'est aux organisateurs de l'exposition de déballer, mettre en place et remballer les éléments du « kit ».

Chaque pièce de l'exposition (autre que les panneaux, c'est-à-dire les œuvres ou objets) est emballée individuellement avec son cartel de présentation dans une pochette en papier bulle. Chaque lot porte clairement sa fiche signalétique avec sa photo et son numéro d'inventaire (lui-même indiqué sur le cartel correspondant ainsi que sur l'œuvre elle-même).

Il est impérativement demandé qu'à la fin de l'exposition la même procédure d'emballage soit respectée en remettant les objets et leurs cartels dans leurs pochettes respectives.

B / LA MISE EN PLACE DE L'EXPOSITION

La répartition des panneaux, œuvres picturales et objets dépendra évidemment de l'espace et du volume dont on dispose.

L'exposition constituant un tout, on ne peut pas en présenter seulement une partie (par exemple, seulement les panneaux, ou seulement les panneaux et les objets, ou seulement les objets et les œuvres d'art). Cela suppose de disposer d'environ 40 mètres linéaires.

Panneaux et œuvres d'art sont à accrocher à un mur ou à un support stable.

Les 13 panneaux, qui permettent de comprendre le sens des peintures et objets exposés seront présentés dans leur ordre (cf. *Annexe N°1*).

- Les œuvres d'art (cf. *Annexe N°2*) peuvent être soit représentées ensemble à la suite les unes des autres soit en alternance avec les panneaux. Dans ce second cas, il faudra mettre les œuvres en rapport avec les panneaux qui les concernent. A savoir :
- TW 2 («Our endangered species »), TW 8 (« Yuwurli, Piranga, Jukwarrringa, Wujirrima »),
  TW 9 (« Purutjikini ») et TW 10 (« Yikikim ») peuvent se regarder par rapport au panneau (III) sur la faune.
- TW 6 (« Tropical Evenings ») et TW 7 (« Miyartuwiyi ») évoquent la flore décrite dans le panneau IV.
- TW 4 (« Clapping sticks and Kulama ») reprend le panneau VIII sur la vie quotidienne ainsi que le panneau XII sur les Tiwis.
- TW 1 (« Tunga and Pukumani Poles »), TW 3 (Jinani, Tokamuli & Pamajini »), TW 5 (« Pimintiki & Parmijhi ») illustrent particulièrement les panneaux XII et XIII sur la culture et l'art des Tiwis.

Les objets doivent être présentés ensemble – dans des vitrines (sauf les didjeridoos - cf. *Annexe N°3*) – soit entre la série des 13 panneaux et celle des œuvres d'art, soit au milieu de la salle d'exposition.

C / LA PRÉSENTATION DES PANNEAUX, DES ŒUVRES ET DES OBJETS

(rappel : chaque œuvre ou objet porte un numéro d'inventaire et est accompagné de son cartel sur lequel est également inscrit ce numéro d'inventaire)

1-Les panneaux

Ils devront être impérativement présentés selon l'ordre indiqué ci-dessus et rappelé dans la liste jointe (cf. *Annexe N°1*). Chaque panneau est d'un format de 80 cm de large x 110 cm de hauteur et possède un système d'accrochage simple.

2-Les œuvres picturales

Les œuvres picturales sont au nombre de 10 (liste jointe cf. *Annexe N°2*). Elles portent les n° d'inventaire TW 1 à TW 10.

3-Les objets

Les objets sont au nombre de 25 (liste jointe cf. *Annexe N°3*) : ils doivent êtres présentés avec leur cartel respectif sous vitrine (cf. *infra)*

Ils seront regroupés selon les trois thèmes indiqués précédemment. Soit :

a) instruments de musique (n° d'inventaire TW 11 à TW 15)
b) accessoires de cueillette (n° d'inventaire TW 16 à TW 27)
c) armes et outils de chasse (n° d'inventaire TW 28 à TW 34).

Etant donné les petites dimensions de certains objets (TW 14 à 15 ; TW 16-27 ; TW 28-34), et afin de prévenir les vols et d'éventuelles dégradations, il est recommandé de prévoir, pour exposer ces objets, *trois vitrines de verre de 180 x 90 x 40 cm fermant à clef.* Concrètement, ces précautions concernent tous les objets sauf les didjeridoos (TW 11-13)

La dimension des objets n'excède pas 80cm pour les plus grands (à l'exclusion des didjeridoos dont les tailles maximales sont : 128cm de long x 6 cm de large).

Les cartels (ou notices) accompagnant les œuvres picturales et les objets se fixent aisément avec une petite boulette de pâte adhésive (non fournie).

IV- REGLEMENT

A / CONDITIONS DE PRET DE L'EXPOSITION « L'AUSTRALIE : VOYAGE AU PAYS DU REVE »

Cette exposition itinérante est à la disposition d'organismes publics et agréés, de bibliothèques, de centres culturels, d'établissements d'enseignement et d'associations ou d'entreprises souhaitant promouvoir les relations bilatérales entre l'Australie et la France.

Une personne responsable habilitée sera désignée par l'organisme emprunteur pour suivre et formaliser toutes les modalités liées au prêt de l'ensemble de cette exposition. Elle sera en relation avec les services compétents de l'Ambassade d'Australie en France.

Contact : **Relations Publiques**
Ambassade d'Australie
4, rue Jean Rey
75724 Paris Cedex 15
Courriel : info.paris@dfat.gov.au

Ladite personne aura la responsabilité de signer - au nom de l'organisme – la demande de prêt figurant ci-après (cf. *Annexe N°4*).

La durée du prêt, incluant le transport et la manutention, ne pourra excéder un mois sauf accord exprès de l'Ambassade d'Australie.

Les lieux de stockage et d'accueil des éléments de l'exposition devront être à l'abri de toute fluctuation de température et d'humidité de l'air.

Il sera veillé à la sécurité absolue des éléments de l'exposition en matière de vol, de vandalisme et de protection des dégâts du feu et des eaux.

On assurera le
- contrôle de la température et de l'humidité ambiantes, de préférence grâce à un système de ventilation par air conditionné.
- contrôle de l'éclairage excluant toute lumière ultra-violette.

Etant donné la nature fragile du contenu de l'exposition « L'Australie : Voyage au pays du rêve », il est préférable qu'un conservateur - ou une personne d'expérience en matière d'expositions - se voit confier la charge de la manipulation des pièces exposées.

B/ ATTESTATION D'ASSURANCE

Il est demandé à l'emprunteur de souscrire un contrat d'assurance « clou à clou » pour un montant de :
9.200 Euros (neuf mille deux cents euros).

L'emprunteur devra fournir à l'Ambassade d'Australie en France l'attestation d'assurance correspondante avant la mise à disposition de l'exposition **(liste des œuvres et valeur d'assurance en annexe N°1, 2 & 3).**

C/ TRANSPORT

Les frais de transport de l'ensemble des éléments de l'exposition sont à la charge de la partie emprunteuse.

Le transport devra être prévu pour deux caisses :

1- Une caisse d'environ 150 kgs mesurant 115 x 140 x 70 cm comprenant les œuvres picturales, les objets et les cartels.
2- Une caisse d'environ 50 kgs mesurant 115 x 140 x 70 cm comprenant les panneaux.

Il sera impérativement effectué par une entreprise professionnelle expérimentée dans le domaine de la manutention et du transport d'œuvres d'art et possédant le matériel technique nécessaire aux opérations.

ANNEXES

ANNEXE N°1

LISTE DES 13 PANNEAUX ILLUSTRÉS

110 x 80 cm

N° du Panneau	Titre du panneau
I	Présentation de l'exposition « L'Australie : Voyage au pays du rêve »
II	L'Australie : un immense continent
III	L'Australie : une faune d'exception
IV	L'Australie : une serre à l'air libre
V	L'Australie : la longue histoire d'une jeune nation
VI	L'Australie : une civilisation aux modes de vie contrastés
VII	L'Australie : le Temps du Rêve aborigène
VIII	L'Australie : la vie quotidienne des aborigènes
IX	L'Australie : l'art aborigène
X	L'Australie : quand un continent tient dans un tableau
XI	L'Australie : l'univers des écorces peintes
XII	L'Australie : cap vers le Nord : les Tiwis
XIII	L'Australie : l'art tiwi
	Valeur d'assurance = 2 600 Euros

ANNEXE N°2

LISTE DES ŒUVRES PICTURALES

N° Inventaire	Dénomination	Description	Dimensions	Valeur d'Assurance (en Euros)
TW 1	**TUNGA AND PUKAMANI POLES**			
	Thecla Bernadette Puruntatameri	-		
	Sans date	Gouache sur papier		
		Melville Island (Tiwi)	124 x 76 cm	**534**
TW 2	**OUR ENDANGERED SPECIES**			
	Annie Franklin	Ed. 13/45		
	1990	Sérigraphie		
		Melville Island (Tiwi)	124 x 76 cm	**534**
TW 3	**JINANI, TOKAMULI & PAMAJINI**			
	Fatima Kantilla	-		
	1992	Gouache sur papier		
		Melville Island (Tiwi)	118 x 88 cm	**534**
TW 4	**CLAPPING STICKS AND KULUMA**			
	Thecla B. Puruntatameri	-		
	1992	Gouache sur papier		
		Melville Island (Tiwi)	66 x 85 cm	**457**
TW 5	**PIMINTIKI & PARMIJIHI**			
	Maria Josette Orsto	-		
	1992	Gouache sur papier		
		Melville Island (Tiwi)	66 x 85 cm	**427**
TW 6	**TROPICAL EVENINGS**			
	Annie Franklin	Ed. 26/30		
	1989	Sérigraphie		
		Melville Island (Tiwi)	64 x 84 cm	**305**
TW 7	**MIYARTUWIYI**			
	Reppie Orsto	Ed. 8/15		
	1992	Sérigraphie		
		Melville Island (Tiwi)	64 x 50 cm	**305**
TW 8	**YUWURLI (Mangrove Worm), "PIRANGA" (Long bum), "JUKWARRINGA" (Mussel), "WUJIRRIMA" (Peri-winkle)**			
	Marie Simplicia Tipuamantumiri	Ed. 5/25		
	1992	Sérigraphie		
		Melville Island (Tiwi)	60 x 66 cm	**305**
TW 9	**PURUTJIKINI**			
	Sally Ann Tungatalum	Ed. 5/25		
	1992	Sérigraphie		
		Melville Island (Tiwi)	60 x 66 cm	**380**
TW 10	**YIKIKIM**			
	Reppie Orsto	Ed. 6/24		
	Sans date	Sérigraphie		
		Melville Island (Tiwi)	60 x 66 cm	**229**
		TOTAL (œuvres) =		**4 010 Euros**

ANNEXE N°3

LISTE DES OBJETS

N° Inventaire			Dimensions	Valeur d'Assurance en Euros
	LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE			
TW 11	Didjeridoo (instrument à souffle)	Bois d'eucalyptus sculpté Et pigments naturels	113 x 7 cm	**305**
TW 12	Didjeridoo (instrument à souffle)	Bois d'eucalyptus sculpté Et pigments naturels	113 x 7 cm	**305**
TW 13	Didjeridoo (instrument à souffle)	Bois d'eucalyptus sculpté Et peinture acrylique	105 x 6 cm	**305**
TW 14	1 bâton de musique	Bois d'eucalyptus sculpté Et peinture acrylique	63 x 4 cm	**60**
TW 14 bis	1 bâton de musique	Bois d'eucalyptus sculpté Et peinture acrylique	64 x 3 cm	**60**
TW 15	1 paire de bâtons de musique	Bois d'eucalyptus sculpté Et peinture acrylique	21 x 3,5 cm (x 2)	**60**
	LES ACCESSOIRES DE CUEILLETTE			
TW 16	1 sac de cueillette en ficelle	Fibres végétales	47 x 15 cm	**46**
TW 17	1 sac de cueillette	Feuilles de Pandanus tressées (Palmier)	24 x 14 x 13 cm	**46**
TW 18	1 panier en écorce (Tunga)	Ecorce d'eucalyptus (bois de fer) et pigments naturels	34 x 28 x 16 cm	**107**
TW 19	1 panier en écorce (Tunga)	Ecorce d'eucalyptus (bois de fer) et pigments naturels	25 x 22 x 15 cm	**107**
TW 20	1 panier en écorce (Tunga)	Ecorce d'eucalyptus (bois de fer) et pigments naturels	38 x 30 x 21 cm	**107**
TW 21	1 panier de cueillette (coolamon)	Bois d'eucalyptus	62 x 15 cm	**76**
TW 22	1 panier de cueillette (coolamon)	Bois d'eucalyptus	78 x 22 cm	**76**
TW 23	1 panier de cueillette (coolamon)	Bois d'eucalyptus Et peinture acrylique	68 x 22 cm	**76**
TW 24	1bâton à fouir	Bois d'eucalyptus	72 x 3 cm	**46**
TW 25	1bâton à fouir	Bois d'eucalyptus	76 x 3 cm	**46**
TW 26	1bâton à fouir	Bois d'eucalyptus	74 x 4 cm	**46**
TW 27	1bâton à fouir	Bois d'eucalyptus	66 x 4 cm	**46**
	LES ARMES ET OUTILS DE CHASSE			
TW 28	1 Boomerang	Bois de mulga	78 x 10 cm	**107**
TW 29	1 Boomerang (avec motifs animaliers)	Bois de mulga	57 x 9 cm	**152**
TW 30	1 Killer Boomerang (coudé) – Boomerang de Parade	Bois de mulga Et peinture acrylique	66 x 23 cm	**76**
TW 31	1 propulseur de lance (Woomerah)	Bois d'eucalyptus	89 x 10 cm	**61**

TW 32	1 propulseur de lance (Woomerah)	Bois d'eucalyptus	70 x 9 cm	**61**
TW 33	1 masse d'arme ou casse-tête (Nulla Nulla)	Bois d'eucalyptus Et peinture acrylique	47 x 9 cm	**61**
TW 34	1 écu sculpté (Bouclier)	Bois d'eucalyptus	73 x 12 cm	**152**
		TOTAL (objets) =		**2590 Euros**

ANNEXE N°4

DEMANDE DE PRET
DE L'EXPOSITION ITINÉRANTE

« L'AUSTRALIE : VOYAGE AU PAYS DU REVE »

Dates prévues pour l'exposition du au

Nom de l'organisme-emprunteur :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Nom de la personne responsable :

Téléphone : Fax :

E-mail :

Je soussigné (e), au nom de

accepte les termes et conditions prévus du prêt de l'exposition « L'AUSTRALIE : VOYAGE AU PAYS DU REVE » selon les termes du chapitre IV du dossier de présentation.

Date : Signature :

DEMANDE A RETOURNER DÛMENT COMPLÉTÉE ET SIGNÉE A :

AMBASSADE D'AUSTRALIE
4, rue Jean Rey
75724 PARIS CEDEX 15

Contact : **Harriet O'Malley**
Téléphone : 01 40 59 34 00 - Fax : 01 40 59 34 16
Courriel : info.paris@dfat.gov.au